



Donnons
au sang
*Le pouvoir
de soigner*

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2024.08

DECISION N° N 2024-08 DU 06 MAI 2024 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R.1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Vu la décision n° N 2018-01 du président de l'Etablissement français du sang en date du 15 janvier 2018 portant nomination de Madame Nathalie MORETTON aux fonctions de directrice de cabinet du président de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de directrice de cabinet exercées par Madame Nathalie MORETTON au 8 mai 2024.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 6 mai 2024,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang